

Présents : M. BEGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes, DUMAS, DURAND, DUVEAU, Mes, BRUNET, et GUILLON.

Absents excusés : Mme CHACON, M. GAUTHIER

Ouverture de la séance : 18h30.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015.

M. le Maire informe le Conseil que la commission de mutualisation s'est réunie mardi 9 février pour une réunion de travail.

Compteurs Linky

Avant de présenter les démarches d'ERDF concernant l'installation des compteurs intelligents , M. le Maire fait part au Conseil du courrier d'une administrée évoquant l'éventuelle dangerosité et les risques potentiels encourus concernant cette nouvelle technologie et mettant en cause la responsabilité de M. le Maire . Celui-ci s'est informé auprès de la Direction Générale d'ERDF laquelle a adressé un courrier à cette administrée lui assurant la non dangerosité sanitaire et l'absence de risques liées à l'installation de ces nouveaux compteurs.

De plus, le décret 2010-1022 confirmé le 9 juillet 2013 par M. AYRAULT, 1^{er} Ministre rend obligatoire la mise en oeuvre des ces compteurs communicants pour l'ensemble du territoire.

Par conséquent, le Conseil estime ne pas avoir à intervenir dans cette décision d'Etat et dégage toute responsabilité du Maire par rapport au contenu du courrier .

Chaque abonné sera informé préalablement par ERDF pour la pose des compteurs .

Recouvrement des impayés

Suite à la délibération du 15 décembre, M. le Maire informe le Conseil qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires afin de régulariser les sommes dues à la commune.

Locations

Le Conseil décide de dénoncer la convention liée à la SCALIS concernant la gestion des logements communaux.

Indemnité de fonction des élus commuanux

M. le Maire fait lecture d'un courrier du Préfet stipulant l'obligation du Maire de bénéficier de l'indemnité de fonction au maximum à partir de 2016 . Il rappelle que jusqu'à maintenant , une partie de son indemnité était versée à part égal aux deux adjoints.

Loi de finances 2016

M. le Maire informe le Conseil que les communes qui opteront pour une commune nouvelle (regroupement de plusieurs communes limitrophes avec un minimum de 1000 habitants) avant le 16 juin se verront accorder une majoration de la dotation forfaitaire de 5% pendant 3 ans.

Avant toute décision, M. le maire propose d'étudier l'impact financier de l'éventualité d'une commune nouvelle

Etat de santé de l'agent technique

M. le Maire informe le Conseil que M. Frédéric LE BLANC sera en arrêt maladie jusqu'au 31 mars 2016. La commission médicale devra statuer sur ses nouvelles conditions de travail.

CCAS

M. le Maire rappelle que suite à la délibération n° 4 du 16 septembre 2015 concernant la dissolution du CCAS, il est décidé d'approuver le compte de gestion faisant apparaître un résultat positif de 441.93 euros et que ce dernier sera affecté au compte 002 lors du Budget Primitif de la commune.

Golf des Rosiers

M. Guillon, fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat

Douadic va rentrer dans le syndicat, il sera nécessaire de modifier les statuts

Une journée porte ouverte est organisée pour le 1^{er} mai

M. Guillon rappelle que le golf est ouvert à tous.

Séance close à 21h15.